

FORMATION AU SHIATSU TRADITIONNEL

LIVRET D 'ACCUEIL 2020 - 2021

Ce Livret d'Accueil a pour but de vous présenter la formation au Shiatsu Traditionnel ainsi que tous ses détails, en termes de moyens techniques mis à votre disposition, moyens pédagogiques, et dispositifs financiers.

Merci de le lire attentivement et de prendre connaissance intégralement de ces documents. Ils ont pour but de vous informer et de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation.

Vous y trouverez aussi tous les descriptifs d'accès au lieu de formation, horaires, possibilités d'hébergement et de restauration.

Vous trouverez également les dispositifs de contrôle de présence et d'évaluations des stagiaires au cours de la formation, ceci afin de vous mener en toute sérénité vers la certification finale avec agrément de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel.

Tout au long de votre formation, nous sommes à votre écoute, aussi nous vous invitons à ne pas hésiter à venir vers nous pour nous faire part de vos questions éventuelles, et ceci lors de rendez-vous téléphoniques ou en présentiel, en dehors des sessions de formation si nécessaire.

Nous vous souhaitons une excellente formation au Shiatsu, avec la joie de vous compter parmi les pratiquants de cette merveilleuse technique qui est aussi une philosophie de la vie.

Lors de votre première journée de formation, nous vous attendons à 9h pour l'accueil, afin de démarrer le stage à 9h30. Nous avons un programme bien rempli, et comptons sur votre ponctualité et votre assiduité tout au long de cette formation !

Concernant les formalités administratives : Quelques documents vous seront remis pour signature (autorisation de droit à l'image, etc) que vous voudrez bien signer avant le début de la formation.

Le règlement s'effectuera selon les modalités que vous avez choisies en amont, en accord avec la responsable administrative. Conformément à votre contrat de formation, tous les chèques seront remis en une fois lors du premier stage et encaissés selon le calendrier préalablement convenu.

Les formalités administratives passées, une boisson chaude vous sera offerte et nous pourrons aborder la première journée de la formation qui, nous l'espérons, répondra à vos attentes et vous donnera entière satisfaction.

MATÉRIEL et CONTEXTE SANITAIRE : Merci de prévoir une tenue confortable (tenue de sport ou yoga, chaussettes) pour pratiquer, une grande serviette pour mettre sur votre tapis de yoga pour le DÔ In (tapis de yoga et coussins sont disponibles sur place), une autre serviette personnelle de taille suffisante pour mettre sous votre tête et épaules, un petit coussin sous-nuque pour votre usage personnel, de quoi prendre des notes, une bouteille d'eau personnelle.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, merci de prévoir votre masque et gel hydro-alcoolique et de quoi vous changer si vous êtes sujet à la transpiration. Nous faisons notre maximum pour vous garantir les meilleures conditions sanitaires possibles. Les Tatamis de Shiatsu seront protégés par une toile plastique, sur laquelle vous poserez votre propre serviette.

Il vous appartient de prendre soin de vos propres serviettes et affaires personnelles tout au long de la journée de formation.

Vous trouverez en document ci-joint sur le site RESPIRE SHIATSU le Programme de la formation si vous ne l'avez pas encore reçu.

Si vous n'avez pas signé votre contrat, merci de le ramener signé en deux exemplaires au premier jour de votre formation.

Nous avons hâte de vous retrouver pour ces beaux moments de partage et d'enseignement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignements complémentaires.

Bien cordialement,

L'équipe pédagogique de Respire Shiatsu et sa directrice,

Catherine Cohen-Hadria

.....

Livret d'Accueil, Sommaire :

- 1) Les modalités pédagogiques de la formation : en présentiel / à distance (FOAD)
- 2) Les formateurs, diplômés et références
- 3) Le public, les effectifs, les pré-requis; les évaluations, l'assiduité, l'assistance et l'accompagnement; les supports de cours; les enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires.
- 4) La fiche d'informations logistiques du stagiaire
- 5) Le Règlement Intérieur
- 6) Les Conditions Générales de Vente
- 7) La Charte Qualité
- 8) En Annexe : Programme de formation (si vous ne l'avez pas reçu)

1) Les modalités pédagogiques de la formation :

A. Formation en présentiel

L'Organisme de Formation Respire Shiatsu, par son représentant Catherine Cohen-Hadria, s'engage à mettre tout en œuvre pour l'atteinte des objectifs pédagogiques de ses formations.

Les formations en présentiel ont lieu à :

L'École de la Respiration, dans les locaux du Centre Atma, 50 rue des Lices, 84000, Avignon.

Moyens mis en œuvre :

Dans le cadre contemporain et original d'un centre de yoga, cette salle de formation d'une surface de 40 m² est équipée de tout le nécessaire afin d'accueillir nos stagiaires : tapis de yoga, Tatamis, table de massage, coussins (zafus, coussins sous nuque), paper-board.

Un espace thé / tisanes / biscuits vous attend à l'accueil et pendant les pauses.

La pause déjeuner dure 1h45, de 13h00 à 14h45. Vous avez la possibilité de déjeuner dans les nombreux restaurants à proximité, en compagnie des autres stagiaires et des formateurs. ou d'apporter votre pique-nique et de manger sur place.

B. Formation à distance : FOAD

Si le contexte l'exige, une partie de la formation peut être organisée à distance (FOAD).

Pour toutes les modalités de cette partie de formation à distance, merci de vous référer au Livret d'Accueil FOAD qui vous est remis en Annexe.

Les qualités et références des formateurs cités ci-dessous s'appliquent à cette partie de formation en FOAD.

2) Formateurs, diplômes et références :

Responsable Administratif et Pédagogique, Formatrice : Catherine Cohen-Hadria

Titulaire des diplômes, titres et références indiqués ci-dessous :

- Formatrice Shiatsu Traditionnel, Agréée FFST, avril 2019
- Formatrice Do In, Agréée Fédération Française de Shiatsu Traditionnel, juin 2018
- Praticienne de Shiatsu Traditionnel depuis 2013, Agréée Fédération Française de Shiatsu Traditionnel en juin 2014, expérience professionnelle de 6 ans en Cabinet Indépendant
- Praticienne de Technique Matthias Alexander depuis 1990, Membre Agréée ATI (Alexander Technique International) & ATI France, expérience professionnelle depuis 1990 auprès de chanteurs, danseurs, musiciens, circassiens professionnels (posture et respiration) et auprès des acteurs de l'entreprise (postures au travail)
- Formatrice Technique Matthias Alexander depuis 1999, Agréée ATI France, expérience professionnelle en formation de professeurs de la Technique Alexander de 1999 à 2020
- Formée en énergétique traditionnelle chinoise, Modules acupuncture et médecine manuelle,

Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège: 244 Avenue Jean Jaurès, 84210 Pernes les Fontaines

+33(0)6 84 76 34 94 contact@respreshiatsu.com <https://www.respreshiatsu.com>

Siret: 804 183 655 000 13 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840417884

2007-2009

- Formée en Chi Nei Zang, massage traditionnel oriental du ventre, 2013
- Animatrice Do In, 2005, expérience professionnelle de 6 années de cours collectifs hebdomadaires et stages
- Formation initiale : Maîtrise et Capes Anglais, 1982, expérience professionnelle en collège, lycée public et privé de 1981 à 1988, expérience de traductrice de 1988 à 1991
- Directrice de Compagnie de danse-théâtre Jeune Public de 1990 à 2013

Formateur	Formation initiale ou continue dans le thème de la formation dispensée	Expérience professionnelle dans le thème de la formation dispensée	Formation initiale ou continue dans la pédagogie	Expérience professionnelle dans la pédagogie
COHEN-HADRIA Catherine	Praticienne Shiatsu (certification IST,2013 - certification FFST, 2014)	pratique en Cabinet indépendant (depuis 2013)	Formatrice Shiatsu (certification FFST, 2019)	Assistante en centre de formation (201-2017, IST 2018, Doco Shiatsu) Interventions de formation depuis octobre 2019,OF Respire Shiatsu
	Praticienne Technique Matthias Alexander (certification ATI, 1990)	interventions en cours individuels et stages collectifs depuis 1990 : Association Sur le Fil, Venasque, 84 Ecole professionnelle de spectacle, Artist ² , Cavaillon, 84 ADDM 84 ARCADE, 13 APROMU	Formatrice Technique Matthias Alexander (1998)	Centre de formation Sur le Fil, Venasque, 84 (organisme de formation référéncé auprès de la Direccte PACA)
	Animatrice Do In, (formation initiale 1986-90, certifiée FFST 2018)	dispense cours hebdomadaires et stages depuis 2005, (cadre associatif)	Formatrice Do In (certifiée FFST, 2018)	formation en cours d'élaboration au sein du catalogue de formation Respire Shiatsu

3) Public, effectifs, pré-requis, évaluations, assiduité, assistance, support de cours, enquêtes de satisfaction

Effectifs: Le nombre de participants est limité à 12 personnes maximum et 3 personnes minimum

Public : Tout Public.

Pré-requis : il n'y a pas de pré-requis en dehors d'un CV et d'une lettre de motivation et ayant eu un ou plusieurs entretiens de positionnement avec la directrice de formation.

Evaluations : les modalités d'évaluation sont détaillées dans le Programme de formation. Les évaluations portent sur le contenu théorique de la formation et sur le contenu pratique. Nous vous proposons 2 types d'évaluation, formative et sommative : en contrôles continus et en fin de Niveau (ou Année).

Si le contexte exige qu'une partie de la formation soit effectuée à distance (FOAD), l'évaluation de cette partie de formation sera incluse dans les évaluations précédemment citées.

Assiduité : A la fin de chaque demi-journées de formation, les stagiaires et les formateurs signent des feuilles d'embarquement par demi-journées.

Si le contexte exige qu'une partie de la formation soit effectuée à distance (FOAD), l'assiduité à cette partie de formation sera effectuée par capture d'écran de connection.

Il sera remis à la fin de la formation, uniquement à la demande du stagiaire une attestation d'assiduité individuelle, si le stagiaire a bien été présent sur toute la durée de la formation.

Les justificatifs d'activités seront remis à la demande des stagiaires, tels que : les justificatifs de réalisation des travaux / les résultats aux évaluations, finales et intermédiaires.

Accompagnement et Assistance : La formatrice propose une assistance pédagogique par mail ou par téléphone aux stagiaires qui le demandent pendant toute la durée de la formation et jusqu'à 3 mois après la fin de la formation. Elle s'engage ainsi à répondre aux questions du stagiaire dans un délai raisonnable.

Supports de cours : Respire Shiatsu met à la disposition de ses stagiaires un support pédagogique en format PDF à la fin de l'année en cours.

Enquête de satisfaction des stagiaires : Dans un souci d'amélioration continue de nos formations, nous vous demanderons de remplir un questionnaire de satisfaction à la fin de votre formation.

En outre, un questionnaire de satisfaction distinct vous sera remis après la fin de votre formation.

4) Fiche d'informations logistiques à l'usage du stagiaire :

Contact de l'organisme de formation :

Nom : Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège : 244 Avenue Jean Jaurès, 84210, Pernes les Fontaines

Contact administratif et pédagogique : Catherine Cohen-Hadria, Directrice de formation

Adresse e-mail : contact@respreshiatsu.com / a.surlefil@orange.fr

Téléphone : 33 (0)6 84 76 34 94

Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège: 244 Avenue Jean Jaurès, 84210 Pernes les Fontaines

+33(0)6 84 76 34 94 contact@respreshiatsu.com <https://www.respreshiatsu.com>

Siret: 804 183 655 000 13 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840417884

Programmes, Tarifs, Horaires : Programme de Formation et Contrat avec tarifs, lieux et horaires en PJ.

Adresse du lieu de formation : Les formations ont lieu à :
L'École de la Respiration, dans les locaux du Centre Atma, 50 rue des Lices, 84000, Avignon.
Code Interphone : Centre Atma. Le Centre est au rez de chaussée, porte droite dans le hall.

Hôtels à proximité : de nombreux hôtels sont à proximité du centre de formation.

Restauration à proximité: Nombreux restaurants de toute orientation culinaire sont à proximité immédiate du centre de formation. Possibilité de faire des petites courses dans les petits supermarchés ou épiceries avoisinants.

Accès :

Pour venir en transports en commun : Gare Avignon TGV puis navette ferroviaire jusqu'à la Gare Avignon Centre. Le centre de formation est situé en Avignon Intra muros, à moins de 10 mn à pied de la Gare Avignon Centre.

Gare Routière : à 2mn à pied de la Gare Avignon Centre

Pour venir en voiture : Parking gratuit des Italiens à l'extérieur d'Avignon Intra muros puis navette gratuite jusqu'au centre ville, ou parking gratuit de l'Ile Piot et navette gratuite, ou parking payant 'Les Halles', à 3mn à pied du centre de formation.

5) Règlement Intérieur pour les stagiaires en formation

Article 1 : Préambule

Respire Shiatsu est un organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région PACA.

Son siège social est situé 244 Avenue Jean Jaurès, 84210, Pernes les Fontaines.

Est ci-après désigné « l'organisme de formation ».

Article 2 : Dispositions générales

Conformément aux articles L. 920-50-1 et suivants et R. 922-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 3 : Champ d'application

Sont concernés par l'application du présent règlement, l'ensemble des stagiaires inscrits et présents à une formation dispensée par Respire Shiatsu pour toute la durée de la formation suivie et tant que le stagiaire est présent sur le lieu du stage. Les formations se tiennent dans les locaux de Respire Shiatsu ou dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables dans l'ensemble des locaux où sont dispensés des formations par Respire Shiatsu.

Article 4 : Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit, en outre, veiller à respecter les règles concernant sa sécurité personnelle et son hygiène et celle des autres personnes en vigueur dans les locaux où sont dispensées les formations par Respire Shiatsu. Lorsque les formations se déroulent dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement, en application de l'article R. 922-1 du Code du travail.

Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège: 244 Avenue Jean Jaurès, 84210 Pernes les Fontaines

+33(0)6 84 76 34 94 contact@respreshiatsu.com <https://www.respreshiatsu.com>

Siret: 804 183 655 000 13 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840417884

Article 5 : Alcool, Tabac, nourriture

Les locaux dans lesquels sont réalisées les formations dispensées par Respire Shiatsu sont totalement non fumeurs en application de l'article R. 355-28-1 du code de la santé publique. Les fumeurs sont tenus de se laver soigneusement les mains et la bouche avant de pénétrer dans la salle de formation. Il est interdit aux stagiaires d'apporter des boissons alcoolisées sur les lieux de formation. Il est en outre interdit de pénétrer sur les lieux du stage en état d'ivresse. Il est interdit aux stagiaires de prendre leur repas dans les salles où sont organisés les stages, sauf sur dérogation explicite de la part du directeur de formation.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R.962-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue propre et décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente en formation et dans les locaux. L'autorité en la matière en reviendra au responsable de formation.

Article 9 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet ou remis à chaque stagiaire pour une formation en externe.

La publicité commerciale, la vente de produits, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme et au cours des stages de formation.

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés à l'avance par Respire Shiatsu et portés à la connaissance des stagiaires lors de la remise du programme du stage, par mail, par courrier ou en direct. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de formation. En cas d'absence ou de retard à une formation, les stagiaires sont tenus d'informer au plus vite le responsable de la formation en cours.

Respire Shiatsu se réserve le droit de modifier les horaires de stage en prévenant à l'avance ses stagiaires, sauf cas de force majeure.

Les stagiaires sont tenus de signer une feuille de présence chaque jour et par demi-journée pendant toute la durée de la formation.

Article 11 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de Respire Shiatsu, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur formation ne peuvent faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire est tenu d'utiliser le matériel conformément à son usage pour la réalisation de la formation. Le matériel fourni au stagiaire pendant la formation doit être conservé en bon état. A la

fin de la formation, les stagiaires ont l'obligation de restituer le matériel et les documents mis à leur disposition par Respire Shiatsu, à l'exception des documents pédagogiques distribués aux stagiaires pendant la formation.

Il est possible de photographier, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation pour un usage strictement privé, avec l'autorisation préalable du responsable de la formation et après signature des formulaires de droit d'auteur et de droit à l'image (Annexes).

Les documents pédagogiques remis pendant les formations sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction et leur transmission à des tierces personnes, sans l'autorisation de l'organisme de formation, sont formellement interdites. Ces documents ne peuvent être réutilisés que dans un objectif strictement personnel.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme de formation

Respire Shiatsu décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature apportés par les stagiaires sur le lieu de formation.

Article 14 : Respect de la confidentialité des données stagiaires

Toute personne en stage chez Respire Shiatsu ou intervenant pour l'organisme de formation s'engage à garder confidentielle toutes informations personnelles et professionnelles des stagiaires qui seraient portées à leur connaissance.

Article 15 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction, au sens de l'article R. 922-3 du code du travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Selon la gravité de l'agissement fautif, la sanction pourra consister soit en un avertissement, soit en un blâme, soit en une mesure d'exclusion définitive. Le directeur de l'organisme doit informer de la sanction prise :

- ✓ L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise
- ✓ L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation
- ✓ L'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 16 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être portée envers le stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit : le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, un stagiaire ou autre. La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre

recommandée. Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé préalablement des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 17 : Dispositions Diverses

A la fin de chaque formation, le stagiaire se voit remettre une enquête de satisfaction qu'il doit remplir et remettre au formateur. Une attestation de fin de stage sera ensuite délivrée aux stagiaires.

Article 18 : Entrée en vigueur

Un exemplaire du présent Règlement est disponible dans les locaux de Respire Shiatsu. Ce Règlement Intérieur est applicable pour les stagiaires en formation chez Respire Shiatsu et pour les salariés ou les bénévoles du centre de formation.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 20 /11 / 2019

6) Conditions Générales de Vente (CGV)

Objet : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par RESPIRE SHIATSU pour le compte d'un Client/stagiaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client/stagiaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client/Stagiaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Procédure d'inscription : Le prescripteur peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par RESPIRE SHIATSU par tout moyen. Un devis est envoyé au prescripteur. Si le montant de la formation lui convient, une Convention (ou un Contrat) de formation est alors envoyé pour signature.

Règlement Intérieur pour le déroulement des formations : Le Règlement Intérieur est disponible ci-dessus dans le Livret d'Accueil et transmis avec la Convention/le Contrat, et le Programme de formation.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement, conditions d'inscription :

L'inscription est validée après signature de la Convention /Contrat et le versement des arrhes tel que précisé sur la Convention/Contrat de formation, ou à réception de la prise en charge.

Il n'y a pas de prérequis à la formation hormis la remise d'un CV, d'une lettre de motivation et la réalisation d'un ou plusieurs entretiens avec la responsable de la formation, tels que précisés sur le Contrat et le Programme de formation. ces éléments doivent être vérifiés par l'organisme de formation RESPIRE SHIATSU avant d'accepter l'inscription.

Modalités de règlements – Prise en charge par un OPCA : Le montant global de la formation, ainsi que les modes de règlement et le versement d'un acompte sont spécifiés dans la Convention /Contrat de formation.

Retard de paiement : Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Dédit et remplacement d'un stagiaire : Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre.

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du client : En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire/le particulier à l'exécution de la présente convention dans un délai compris entre 1 mois et 2 mois avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire/le particulier s'engage au versement de 30% du montant global de la prestation à titre de dédommagement. En cas de renoncement dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation, l'entreprise bénéficiaire/le particulier s'engage au versement de 50% du montant global de la prestation à titre de dédommagement. Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation, l'entreprise bénéficiaire/le particulier s'engage au versement de 80% du montant global de la prestation à titre de dédommagement. En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire/le particulier au cours de la formation, le montant de la formation n'est pas remboursable et reste dû intégralement. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCA. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (Certificat Médical daté obligatoire), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans le contrat en vigueur

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation : En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Sous-traitance : L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un.e sous-traitant.e. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du client sur simple demande.

Obligations et force majeure : En cas de force majeure, les obligations de RESPIRE SHIATSU relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Propriété intellectuelle et Copyright : L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : “ L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent “. Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de RESPIRE SHIATSU, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de RESPIRE SHIATSU et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de RESPIRE SHIATSU, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de RESPIRE SHIATSU (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de RESPIRE SHIATSU. Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif

Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège: 244 Avenue Jean Jaurès, 84210 Pernes les Fontaines

+33(0)6 84 76 34 94 contact@respireshiatsu.com <https://www.respireshiatsu.com>

Siret: 804 183 655 000 13 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840417884

pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Droit à l'image : Un formulaire de droit à l'image devra être lu et signé par le stagiaire avant le début de la formation. Ce formulaire comprend les mentions OUI/NON concernant la possibilité pour RESPIRE SHIATSU de parution de photos, vidéos, supports de cours, etc.

Confidentialité et communication : Les échanges avec les équipes de RESPIRE SHIATSU et les autres stagiaires de la formation ont un caractère d'Informations Confidentielles. Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations. Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse, RESPIRE SHIATSU s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Protection et accès aux informations à caractère personnel : Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, le téléphone, alors les conditions de la charte de confidentialité de RESPIRE SHIATSU sont applicables.

RESPIRE SHIATSU s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, RESPIRE SHIATSU s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente : Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le Tribunal compétent de Carpentras, ou à défaut devant le Tribunal d'Avignon, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

7) Charte Qualité

La présente Charte précise notre mission, nos valeurs et nos principes pédagogiques. Elle sert de référence pour la conception, la réalisation et l'évaluation des formations.

L'Organisme de Formation RESPIRE SHIATSU dont le siège social est :

244 Avenue Jean Jaurès, 84210, Pernes les Fontaines

est un organisme de formation professionnel enregistré sous le numéro : 93840417884

auprès du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Son activité principale est la formation au Shiatsu Traditionnel, au DÔ In et à la Technique Matthias Alexander.

Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège: 244 Avenue Jean Jaurès, 84210 Pernes les Fontaines

+33(0)6 84 76 34 94 contact@respireshiatsu.com <https://www.respireshiatsu.com>

Siret: 804 183 655 000 13 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840417884

OBJET

La présente Charte Qualité définit les bonnes pratiques choisies par l'Organisme de Formation RESPIRE SHIATSU.

Cette Charte fixe les orientations des prestations données et les objectifs de qualité.

Cette Charte met en place les outils de contrôle nécessaires à l'amélioration permanente de la qualité.

Véritable engagement, la Charte qualité est une démarche volontaire de l'Organisme de Formation et de sa dirigeante.

MISSIONS

Les programmes sont mis en place sous la responsabilité de Catherine Cohen-Hadria, responsable administrative et pédagogique de l'organisme de formation.

Les critères sur la qualité des actions de formation professionnelle continue :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Les critères sur la qualité de relation avec les stagiaires :

1. Etablissement et mise à disposition d'un Règlement Intérieur et de CGV
2. Mise en place des conditions de réalisation d'une action de formation : Programme de formation avec mention des pré-requis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats.
3. Edition de documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation
4. Garantie de la protection des libertés individuelles.
5. Les formalités d'inscription et de prise en charge des organismes financeurs sont facilitées.
6. L'Organisme de Formation s'engage à fournir les attestations, conventions, factures dans les meilleurs délais.
7. L'écoute et le dialogue font partie des moyens privilégiés avec les stagiaires ou les organismes tiers.
8. Le matériel mis à la disposition des stagiaires facilite les cours, les documents remis et conservés par les stagiaires facilitent le travail personnel.
9. Le questionnaire complété par les stagiaires permet de tracer le degré de connaissance avant et après la formation. Le questionnaire qualité est obligatoire, il est analysé par L'Organisme de Formation.

Respire Shiatsu - Catherine Cohen-Hadria

Siège: 244 Avenue Jean Jaurès, 84210 Pernes les Fontaines

+33(0)6 84 76 34 94 contact@respireshiatsu.com <https://www.respireshiatsu.com>

Siret: 804 183 655 000 13 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840417884

10. Le site internet est régulièrement mis à jour, les pages permettent à tous de comprendre les formations proposées, les particularités de l'organisme de formation, ses objectifs et les moyens que l'organisme de formation se donne.

VALEURS

Les valeurs qui accompagnent la Charte Qualité reposent sur la responsabilité, l'engagement et les exigences.

Responsabilité : L'engagement de L'Organisme de Formation est un engagement responsable.

Engagement : Nous croyons à la valeur de nos engagements, et l'ensemble des intervenants de l'Organisme de Formation s'engage au respect de cette Charte Qualité.

Exigences : L'écoute, la compréhension, la clarté et la sincérité.

OBJECTIFS QUALITÉ

Nos objectifs qualité sont de toujours proposer des prestations de meilleure qualité par une gestion sincère et par des programmes qui répondent aux demandes.

Amélioration de la qualité : les moyens mis en œuvre permettent une amélioration constante de la qualité, qu'elle soit dans la formation professionnelle donnée ou dans la gestion des dossiers. Chaque fin d'année, un bilan qualité sera établi pour permettre une analyse des points à corriger et à améliorer.

8) Programme de formation en présentiel / en FOAD

Ce document et son Annexe (Programme de formation à distance, FOAD) est disponible en PJ si vous ne l'avez pas encore reçu.